



RÈGLEMENT 2025-2026 CHAMPIONNAT TENNIS DE TABLE ADULTES UFOLEP 44

Article 1 :

L'UFOLEP 44, par le biais de sa commission tennis de table, organise un championnat par équipes ouvert à tout licencié-e UFOLEP 2025/2026 de 13 ans et plus.

Article 2 :

Le championnat se compose d'équipes de 3 ou 4 joueurs de la même association. Trois joueurs disputent les simples, le 4^{ème} ne dispute que le double. (Exceptionnellement les équipes peuvent se déplacer à 2 joueurs)

Les équipes peuvent-être constituées librement entre féminines, masculins, adultes ou jeunes **de 13 ans et plus**. (1 jeune entre 13 et 15 ans seulement par équipe)

Une association peut engager autant d'équipes qu'elle le souhaite avant le début de la saison (mi-septembre). Le niveau des équipes de la saison précédente sera respecté tout en tenant compte des ajouts ou suppressions par rapport à la saison précédente.

Un club, peut, en cas de places disponibles engager une équipe supplémentaire au début de la 2eme phase. Cette équipe prendra automatiquement la place dans le niveau incomplet.

Article 3 : Déroulement du championnat

Il est organisé suivant les saisons en niveaux et ou poules de 6 équipes maximum

Les rencontres se déroulent en deux phases ;

- à l'issue de la 1ere phase, les 1^{ers} de chaque niveau accèdent au niveau supérieur et les derniers descendent au niveau inférieur.
- À l'issue de la 2eme phase, les 1^{ers} de chaque niveau accèdent pour la saison suivante au niveau supérieur. Les 5emes et 6emes de chaque niveau sont susceptibles de descendre en niveau inférieur

Article 4 : Déroulement des rencontres

Les rencontres se déroulent le vendredi soir à partir de 20h30 (possibilité de débuter à 20h00 pour les clubs qui en font la demande), suivant le calendrier établi par la commission technique.

Pour le bon déroulement du championnat toute modification du calendrier devra être communiquée au responsable du suivi des résultats, par message électronique à ctd.ufolep.tennisdetable44@gmail.com.

Toutes les rencontres **devront être jouées avant** la dernière journée **de la phase concernée (1^{ère} ou 2^{ème} phase)**.

L'association qui reçoit doit disposer :

- D'une feuille de rencontre de la saison concernée (disponible sur le site UFOLEP onglet règlement et outils),
- De feuilles de parties (disponible sur le site UFOLEP onglet règlement et outils),
- De deux tables par rencontre
- De balles.

Chaque rencontre comprendra 9 simples et 1 double (en fin de rencontre)

Les règles de jeu sont celles de l'ITTF

Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches de onze points avec deux points d'écart. Les capitaines d'équipes inscrivent les **noms** et **prénoms** des joueurs, sur la feuille de match avant le début de la rencontre. L'équipe qui reçoit joue en « A » et l'équipe visiteuse en « X »

Les scores mentionnés sur la feuille de match sont ceux perdus par le joueurs . En mentionnant, précisant avec un – (moins) au dessus ou à coté du score perdus par le vainqueur dans le cas d'une victoire par 3/1 ou 3/2 (voir exemple ci-dessous=).

EXEMPLE	Nom du vainqueur	1 ^{er} set	2eme set	3eme set	4eme set	5eme set
ANTOINE GAGNE SON MATCH 3 sets à 2						
Et il perd les 2eme et 4eme sets	ANTOINE	04	- 09	06	- 08	07

Article 5 : Suivi des résultats

A l'issue de la rencontre le capitaine de l'équipe ou le responsable de l'association qui reçoit communique une copie de la feuille de match (version photo ou pdf) à la commission tennis de table UFOLEP 44 à l'adresse mail : ctd.ufolep.tennisdetable44@gmail.com.

Les résultats et le suivi du championnat sont consultables sur le site de l'UFOLEP 44 rubrique activités sportives / tennis de table/ résultats championnat

Un classement est établi au fur et à mesure des rencontres sur la base de :

- 3 pts pour une victoire
- 2 pts pour un nul
- 1 pt pour une défaite
- 0 pt pour un forfait

En cas d'égalité entre 2 ou plusieurs équipes en fin de phase de championnat, le départage des équipes concernées se fera sur la base des résultats des rencontres entre ces équipes ; en procédant tout d'abord par un classement par rapport aux résultats des rencontres entre ces équipes (victoires ou défaites) ; puis en cas d'égalité par un classement à la différence entre matches gagnés et matches perdus sur les rencontres concernées et enfin en cas de nouvelle égalité par un départage au set average (sets gagnés sur sets perdus) et le cas échéant au point average (points gagnés sur points perdus).

Article 6 :

Tout joueur ayant joué au préalable 2 journées dans une équipe d'un niveau supérieur ne pourra plus participer aux rencontres de niveaux inférieurs.

Lorsque plusieurs équipes d'un même club jouent dans un même niveau, un joueur ayant joué dans l'une de ces équipes, ne pourra plus jouer dans l'autre équipe du même niveau.

En cas de non respect de ce principe, les matches du joueur concerné, ainsi que le double s'il y a participé seront comptabilisés comme perdu pour l'équipe.

Le compteur est remis à zéro pour la deuxième phase

Article 7 :

Tout joueur participant à une journée de championnat, doit-être titulaire d'une licence UFOLEP homologuée avant la date de la journée concernée.

En cas de non respect de ce principe, les matches du joueur concerné, ainsi que le double s'il y a participé seront comptabilisés comme perdu pour l'équipe.

Article 8 : Cas non prévu

Les litiges ou réclamations seront à mentionner au dos de la feuille de rencontre, et feront l'objet d'un traitement par les responsables du championnat ou la commission tennis de table.

Fait à Nantes

le 22 septembre 2025